



Compte rendu de la séance du conseil municipal en date du 19 mai 2015

Présents : Monsieur Alain CHMIEL, Madame Jaclyn MALAVAL, Monsieur Jean-Claude PUECH, Monsieur François GAUDRY, Monsieur André BOIRAL, Madame Michèle GRANET, Madame Elsa NURIS, Madame Laurette GELY, Monsieur Roland CARRUELLE, Madame Agnès BADAROUX
Représentés : Monsieur Olivier BARTHEZ par Monsieur Alain CHMIEL, Madame Anne-Marie MICCOLI par Monsieur Jean Claude PUECH, Monsieur Marc PERES par Madame Michèle GRANET, Madame Françoise MEJEAN par Madame Jaclyn MALAVAL, Madame Geneviève ROUSSEAUX par Madame Elsa NURIS

En début de séance, le conseil municipal autorise le Maire à ajouter un point à l'ordre du jour :

- Cession de parcelles à Prades

1) Renouvellement de la convention d'adhésion au service retraite du centre de gestion

Vu les articles 23 et 24 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,
Vu la convention de partenariat signée entre la CNRACL et le centre de gestion de la Lozère pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2017

Le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler l'adhésion au service retraite du centre de gestion de la Lozère pour les missions dématérialisées avec la CNRACL (Caisse de retraite de la fonction publique territoriale) : Affiliation, liquidation des droits, relevé de situation, pré liquidation. Le centre de gestion aura pour tâche de récolter les pièces, de réaliser et compléter les dossiers et de les transmettre à la CNRACL.

La convention est conclue pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2017.

Les contributions financières sont les suivantes :

- Affiliation de l'agent : 20 euros
- Liquidation des droits à pension normale : 80 euros
- Liquidation des droits à pension d'invalidité : 90 euros
- Reprise d'antériorité : Gestion des Comptes Individuels Retraite (RIS) : 40 euros
- Reprise d'antériorité : Simulation de calcul (EIG) : 55 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service retraite CNRACL auprès du centre de gestion de la Lozère.

2) Approbation des nouveaux horaires 2015-2016 pour les TAP

Le Maire expose que lors du dernier conseil d'école, il a été demandé de modifier les horaires des temps d'activités périscolaires pour les élèves de la classe de maternelle.

En effet, les jeunes enfants ne profitent pas d'ateliers puisque le temps libéré par la réforme des rythmes scolaires, soit de 13h30 à 14h15, est consacré à la sieste.

Il est donc proposé de déplacer les TAP pour la classe maternelle de 15h45 à 16h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Ces activités seront encadrées par l'ATSEM déjà présente sur ce créneau et par l'agent en contrat d'avenir dont les horaires en période scolaire devront être aménagés. Les horaires et les intervenants pour les élèves des autres classes restent inchangés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

FIXE les horaires des temps d'activités périscolaires pour l'année scolaire 2015-2016 comme suit:

Cycle 1 : Les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 15h45 à 16h30

Cycle 2 et 3 : Les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 13h30 à 14h15

3) Cession de parcelles à Prades

Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a reçu une demande d'acquisition de Monsieur Serge MEJEAN concernant deux parcelles cadastrées section P n° 402 et n° 404 sises à Prades d'une contenance de 590 m² et 760 m².

Par délibération du 25 juin 2013, le Conseil Municipal a donné un accord de principe sur l'échange de cette parcelle contre une partie de la parcelle appartenant à Monsieur Serge MEJEAN cadastrée section P n° 536 afin de régulariser le chemin d'accès au pompage d'eau potable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE la cession des parcelles cadastrées section P n° 402 et 404 à Monsieur Serge MEJEAN suivant les conditions ci-dessous énumérées :

- Echange à superficie égale avec une partie de la parcelle cadastrée section P n° 536 afin de régulariser une partie du chemin menant au pompage
- Paiement à la commune de Sainte Enimie de la somme de 500 €

DECIDE que l'ensemble des frais liés à cette vente seront à la charge de Monsieur Serge MEJEAN

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes, pièces et documents relatif à cette cession auprès du cabinet FAGGE - Géomètres experts et Maître DACCORD - Notaire

4) Discussion sur les nouveaux périmètres de la commune et de l'intercommunalité

Le Maire invite le Conseil Municipal à discuter sur l'avenir de la communauté de communes et notamment la définition d'un nouveau périmètre. Il indique également que des discussions sont en cours avec les communes de Quézac et Ispagnac pour éventuellement créer une commune nouvelle.

Le Conseil Municipal après débat et un tour de table propose de rencontrer les élus de la communauté de communes Aubrac-Lot-Causse et la communauté de communes du causse de Massegros.

En effet, la majorité du Conseil Municipal pense qu'il faut se regrouper sur le bassin où se développe le plus l'activité économique et se tourner vers les grands axes de circulation qui sont l'A 75 et la RN 88. Une entité Causses - Gorges pourrait ainsi être créée en rejoignant les territoires de La Canourgue et Chanaç.

La communauté de communes de Florac - Sud Lozère est enclavée dans les Cévennes, la RN 106 ne permettant pas de rejoindre de grands pôles compte tenu de son état lamentable et l'activité économique est réduite.

Au niveau de la création d'une commune nouvelle, l'idée de s'associer avec les communes de Quézac et d'Ispagnac est attrayante bien que ces dernières ne soient pas dans le même canton et qu'elles soient plutôt tournées vers Florac et donc les Cévennes. Une réunion est organisée à Quézac le mercredi 20 mai pour continuer les discussions.

Questions diverses :

- Des barrières qui interdisaient le passage des motos sur le chemin entre Pougnadoires et Cabrunas ont été vandalisées. Une sensibilisation auprès des propriétaires d'hébergement est à envisager pour que les motards qu'ils accueillent soient informés des bonnes pratiques de l'utilisation des chemins de la commune.
- Une exposition sur la gestion des déchets est prévue le 22 juin 2015 à la salle du conseil de la mairie. Les thématiques abordées par les deux intervenants présents toute la journée seront le tri sélectif et le compostage. A cette occasion, les personnes intéressées pourront venir retirer des composteurs moyennant la somme de 10 €. Les campings de la commune sont invités pour être informés sur les composteurs collectifs qui peuvent être mis en place dans leur établissement.
- Il est décidé que la commission agricole démarchera des agriculteurs sur le causse de Sauveterre pour effectuer le déneigement des routes en période hivernale. L'étrave et l'adaptation du tracteur seront à la charge de la mairie et une convention sera signée pour indemniser les agriculteurs en cas de sorties.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30

Le Maire,
Alain CHMIEL

